

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le 19 décembre 2016, la Commission municipale du Québec a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 507-2016 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2017;
- Règlement numéro 508-2016 modifiant le Règlement numéro 485-2014 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles;
- Règlement numéro 509-2016 modifiant le Règlement numéro 213-94 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 20 décembre 2016.

**Gemma Vibert,
Greffière**